

Libérons les potentiels !

Michèle Dray-Fitoussi, la nouvelle présidente de la Mission Locale Jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole (MLJ3M) n'hésite pas à reprendre le slogan du nouveau dispositif de l'État pour interpeller jeunes, collectivités et entreprises sur l'intérêt de la Garantie Jeunes. Entretien.

En vigueur à partir du 1^{er} septembre à Montpellier, un nouveau dispositif - Garantie Jeunes >. De quoi s'agit-il ? La Garantie Jeunes vise à accompagner les jeunes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité, vers l'autonomie en leur permettant notamment de réaliser des expériences professionnelles et de suivre des formations, en lien avec notre réseau, très dense, d'entreprises. Plus de 800 à ce jour sur le territoire métropolitain.

En quoi ce nouveau dispositif est-il différent ? La Garantie Jeunes n'est pas un dû, c'est une opportunité. La démarche exige que le jeune soit en action tous les jours, fasse preuve d'une véritable volonté de s'en sortir et soit prêt à se remettre en question s'il le faut. Pour en bénéficier, il faut être retenu par une commission de professionnels.

Comment postuler ? Première étape : prendre contact avec nous. Ensuite, vérifier son éligibilité au dispositif. Ce dispositif, qui garantit une rémunération mensuelle de 452 €, vise à sécuriser le parcours de jeunes de moins de 25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation ni en scolarité et sont dans une précarité soit financière, soit sociale, soit familiale... soit les trois, comme cela arrive aussi malheureusement. Il est entendu qu'un jeune non éligible à la Garantie Jeunes peut tout à fait bénéficier de notre accompagnement d'une multitude d'autres façons.

Comment se passe l'accompagnement une fois le parcours entamé ? L'accompagnement est collectif et intensif. Il dure 4 semaines au démarrage et nécessite une présence à temps plein. On y pousse les jeunes à réfléchir sur leur projet de vie professionnelle. Certains ont besoin d'une formation, d'autres, d'un retour aux études, d'autres encore, de définir le secteur dans lequel ils veulent travailler. Ensuite vient l'accompagnement global sur une année complète. Là, on travaille sur la valorisation des aptitudes, des compétences professionnelles (postures, bienséance...), sur la communication verbale, écrite... Bref, on lève les freins professionnels qui peuvent parfois avoir des conséquences néfastes sur leur vie quotidienne. Enfin, les mises en situation professionnelle par l'intermédiaire de stages ou de contrats de travail.

OBJECTIF : 120 jours en entreprise dans l'année pour une vraie insertion dans le monde du travail.



▲ Michèle Dray-Fitoussi, Présidente de la MLJ3M, qui déploie le dispositif Garantie Jeunes avec ses équipes et en partenariat avec le tissu associatif local et les entreprises, conformément à ses engagements avec l'État, à compter du 1^{er} septembre 2015 (205 jeunes en 2015 et 615 jeunes en 2016).

Sont-ils suivis à ce moment-là ? Mieux que cela, ils sont coachés par un tandem dédié à la réussite de ce dispositif. Du premier jour de leur entrée en Garantie Jeunes (via une promotion de 15 jeunes) à l'issue du processus, ils sont tous conseillés par des experts lors d'entretiens collectifs ou individuels.

Quels sont les secteurs vers lesquels les jeunes sont orientés ? Nous n'imposons rien. Cependant, nos équipes sont formées pour conseiller sur les secteurs en tension : le bâtiment, l'aide à domicile/médico-social, le tourisme avec l'hôtellerie-restauration et le commerce. Il nous arrive même parfois de renseigner ces jeunes sur la création d'entreprise. Trente créations en 2014 dont 9 jeunes issus de quartiers prioritaires !

Où aura lieu le suivi des jeunes ? À Montpellier, quartier Richter. C'est central, proche de trois lignes de tramway et au cœur d'un quartier dynamique avec de nombreuses entreprises à proximité.

➔ Postuler >>> garantie-jeunes-mij@mljam.fr

➔ EN SAVOIR + www.montpellier-jeunes-emploi.fr

A savoir ! Les jeunes prenant part au dispositif reçoivent même un diplôme de Sauveteur secouriste du Travail. « Un petit plus avec dimension citoyenne » qui peut faire la différence, à compétences égales, lors d'une embauche, explique Jean-Paul Bretel, Directeur de la MLJ3M.